

DECISION RELATIVE A L'ACHAT DE CHAISES POUR LE CHATEAU DE BAC ST MAUR ET D'UN ASPIRATEUR POUR LE SERVICE ENTRETIEN

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu le tarif proposé par la société HENRI JULIEN ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société HENRI JULIEN (sise AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY BP 50028 – 62401 BETHUNE CEDEX), un bon de commande destiné à l'achat de 20 chaises et d'un aspirateur, pour un montant total de **1.512,96€ TTC ;**

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 10 mars 2026

DEC2026_045



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ